

# Conseils citoyens de Saint-Étienne-du-Rouvray

## Charte de fonctionnement

### Introduction

Les conseils citoyens de Saint-Étienne-du-Rouvray regroupent des habitants et des acteurs locaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces quartiers sont les suivants : Château blanc, Hartmann/La Houssière, Grimau/Thorez.

L'objectif de ces conseils citoyens est d'une part de conforter les dynamiques citoyennes existantes sur les quartiers et d'autre part de contribuer à la réflexion concernant l'évolution et le développement des dispositifs locaux entrant dans le cadre de la politique de la ville.

Les conseils citoyens doivent favoriser l'expression des habitants des quartiers concernés, prendre en compte leur expertise d'usage et permettre la participation aux dispositifs de gouvernance du contrat de Ville.

Ils s'appuient sur l'engagement de la Ville et de ses partenaires de développer la démocratie locale ainsi que sur les dispositifs locaux permettant de faire vivre la citoyenneté.

### Composition des conseils citoyens

Les conseils citoyens se composent de personnes impliquées dans la vie des quartiers prioritaires soit en tant que membres et/ou responsables d'une association, acteurs économiques, de santé, éducatifs, travaillant dans une administration publique ou bien en tant qu'habitants volontaires ou tirés au sort, répartis en deux collèges :

- Collège des acteurs locaux (associations...)
- Collège des habitants

La composition des différents conseils citoyens a été validée par le préfet de Haute-Normandie.

Celui du Château blanc est composé de 10 acteurs locaux et de 16 habitants, celui de Hartmann/La Houssière de 5 acteurs locaux et de 8 habitants, celui de Grimau/Thorez de 4 acteurs locaux et de 6 habitants. Des listes complémentaires composées d'habitants tirés au sort existent pour chaque conseil citoyen. Ces derniers peuvent être amenés à siéger dans les conseils en cas de défection d'un ou de plusieurs membres dans le collège des habitants.

### Organisation et suivi des travaux des conseils citoyens

Chaque conseil citoyen de la ville se réunit en séances plénières selon un rythme qu'il définit lui-même. Ces séances sont ouvertes à tous les membres des conseils citoyens. Elles permettent de définir un programme de travail, de débattre des enjeux liés au contrat de ville, de désigner des représentants des conseils citoyens aux instances de pilotage de la politique de la ville.

Des commissions restreintes sur des thématiques particulières peuvent être mises en place. Les conseils citoyens peuvent faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans le domaine relevant de leur compétence pour éclairer certains sujets liés à la politique de la ville.

### Animation des conseils citoyens

Les conseils citoyens sont animés par au moins deux volontaires issus des deux collèges des conseils citoyens. Ces volontaires reçoivent l'approbation des membres des conseils citoyens par un vote à main levée.

La fonction de ces volontaires est d'animer les réunions (organisation des débats lors des réunions des conseils citoyens, validation des comptes rendus de réunion...).

### Rôle des conseils citoyens

Le rôle concret des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires est de plusieurs ordres :

- les conseils citoyens sont avant tout des instances consultatives et ne se substituent pas au conseil municipal issu du suffrage universel,
- les conseils citoyens sont également des instances de propositions, qui participent à l'élaboration de projets concernant leurs quartiers,
- les membres des conseils citoyens ne représentent pas les habitants, mais sont à leur écoute, notamment pour faire remonter les informations vers les conseils citoyens,
- les conseils citoyens permettent à des citoyens et acteurs locaux des quartiers prioritaires d'avoir un espace d'échange pour discuter de toutes les questions liées à la vie et au développement des quartiers prioritaires,
- les conseils citoyens permettent d'identifier les problématiques au sein des quartiers et de les partager avec l'ensemble des participants aux instances de pilotage du contrat de ville,
- les conseils citoyens peuvent donner des avis sur les projets proposés pour le développement des quartiers prioritaires.

## Rôle de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray met à disposition des conseils citoyens une aide technique et financière pour leur mise en place. Ainsi, le chargé de mission démocratie locale sera amené dans un premier temps à coordonner d'un point de vue administratif (envoi de courrier, rédaction des relevés de décisions, réservation des salles de réunion) les différents conseils citoyens. La responsable du développement social apportera son expertise technique et assurera les relations avec les différents partenaires (Métropole, préfecture) lors de la phase de mise en place des conseils citoyens.

Par la suite, après la bonne installation des conseils citoyens, la Ville s'assurera d'une participation effective des membres des conseils citoyens aux instances de pilotage du contrat de ville (voir ci-dessous les modalités de participation à ces instances). Pour cela, elle met à disposition un accompagnement administratif coordonné par le chargé de mission démocratie locale (envoi des convocations pour les réunions, écriture des relevés de décisions, réservation des salles). Les interlocuteurs désignés par la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray pour l'accompagnement des conseils citoyens informeront des dates de réunions des instances de pilotage du contrat de ville.

## Participation aux instances de pilotage du contrat de ville

Des représentants des conseils citoyens issus des collègues des « acteurs locaux » et des « habitants » participent à l'ensemble des instances de pilotage du contrat de ville ainsi qu'à tous les dispositifs pouvant y être liés. Ceux-ci doivent rendre compte des travaux de ces instances aux conseils citoyens. Inversement, ils peuvent communiquer aux différents acteurs du contrat de ville leurs propositions et leurs avis sur les actions menées sur les quartiers prioritaires au nom de la politique de la ville.

## Les ressources des conseils citoyens

Les conseils citoyens ne gèrent pas de budget. Néanmoins, la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray met à disposition, comme indiqué ci-dessus, un certain nombre de moyens permettant la bonne marche des conseils citoyens.

## Règles et limites concernant l'engagement des membres des conseils citoyens

Chaque membre des conseils citoyens s'engage dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la ville, du quartier et de ses habitants.

Chacun agit en respectant une totale neutralité politique et religieuse dans le cadre des valeurs de la République.

Chacun respecte les libertés individuelles et les principes de non-discrimination. Chacun se mobilise pour contribuer à la sérénité des débats et au respect de la liberté de parole ou de participation des autres membres des conseils citoyens.

Les membres des conseils citoyens sont couverts par l'assurance de la Ville dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

## Lieu de réunion pour les conseils citoyens

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray met à disposition des locaux pour permettre aux conseils citoyens de se réunir : le centre socioculturel Jean-Prévost pour le conseil citoyen du Château blanc, le centre socioculturel Georges-Brassens pour le conseil citoyen Grimau/Thorez.

Le conseil citoyen Hartmann/La Houssière se réunit à l'espace Célestin-Freinet, dans les locaux de l'Association du centre social de La Houssière.

## Interlocuteurs pour l'accompagnement des conseils citoyens

Les interlocuteurs identifiés au sein des services de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray pour toutes questions relatives aux conseils citoyens sont :

- Christophe DALIBERT, responsable du département accès aux droits et développement social
- Matthieu CHARLIONET, directeur de cabinet du maire
- Benjamin FIERENS, chef de cabinet
- Marine BONNARD, agente de développement social (pour le conseil citoyen du Château blanc)
- Marion MELZACKI, agente de développement social (pour les conseils citoyens des quartiers Hartmann/La Houssière et Grimau/Thorez)

**Contacts et renseignements : [cdalibert@ser76.com](mailto:cdalibert@ser76.com) | Tél.: 02.32.95.17.42.**